



Le 3 juillet 2025

Paul Van Iderstine

Conseil d'administration

Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Objet : Lettre de mandat en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*

Monsieur,

Notre gouvernement est honoré de s'être vu confier le mandat de concrétiser la vision à laquelle tant de Néo-Brunswickoises et de Néo-Brunswickois ont contribué. C'est un privilège que d'avoir pour mission de nous concentrer sur la population néo-brunswickoise, de travailler à ses côtés et d'être à son écoute pour bâtir l'avenir meilleur que nous méritons tous et toutes.

Nous ciblons les priorités qui comptent le plus pour les gens de cette province. Celles-ci sont le reflet de nos histoires et solutions communes et sont centrées sur ce que nous pouvons accomplir ensemble.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

- La santé
- Le coût de la vie et le logement
- L'éducation
- L'économie
- L'environnement
- Un gouvernement de confiance

La présente lettre-mandat vise à communiquer les intentions et les attentes du gouvernement. En tant que président, vous jouez un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la Commission) dont les buts, les objectifs et l'orientation stratégique doivent rester en phase avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement.

Je m'attends à ce que votre conseil et vous, en tant qu'organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, appliquiez des principes de gouvernance solides en vous basant sur une stratégie efficace qui vous permettra de vous acquitter de votre mandat.

J'attends également du conseil qu'il obtienne, sous votre direction, des résultats dans les secteurs prioritaires décrits en annexe.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous et vos collègues du conseil d'administration à la réalisation des attentes les plus élevées exprimées par la population du Nouveau-Brunswick.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Legacy', written over a horizontal line.

L'honorable René Legacy

Vice-premier ministre

Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Ministre de l'Énergie

Ministre responsable de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

c. c. L'honorable première ministre Susan Holt

Annexe A

Méthode de travail collaborative

Notre gouvernement a pour objectif de transformer la façon dont nous offrons des services à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, notamment en améliorant l'expérience de la clientèle et des membres du personnel, en offrant des programmes et des services de grande qualité qui répondent aux attentes et en faisant preuve de responsabilité financière. Nous collaborerons avec vous afin d'intégrer les principes directeurs suivants dans notre travail :

- assurer une prise de décision fondée sur des données probantes et appliquer le principe d'ouverture par défaut pour renforcer la transparence et la confiance;
- dialoguer de façon authentique avec les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois, les communautés, les groupes d'intérêts et les spécialistes;
- harmoniser les politiques et les programmes avec les divers besoins des communautés de la province;
- faire respecter la *Loi sur les langues officielles* et veiller à l'égalité des langues officielles et des communautés linguistiques;
- reconstruire des relations avec les Premières Nations fondées sur une relation de gouvernement à gouvernement qui établit la confiance et une compréhension commune des obligations découlant des traités;
- promouvoir un milieu de travail respectueux qui attache de l'importance à la diversité et l'inclusion, aux comportements courtois, à l'égalité, aux communications positives et aux relations de travail professionnelles;
- diriger en adoptant une approche équilibrée en matière de gestion financière tout en améliorant les services essentiels.

Résultats attendus

Les citoyens et les citoyennes de cette province nous ont accordé leur confiance, et nous nous efforcerons au quotidien de la conserver. Face aux perturbations potentielles liées aux droits de douane et à l'incertitude du climat économique, nous devons nous adapter au caractère évolutif des circonstances. Je m'attends à ce que la Commission agisse toujours dans l'intérêt supérieur de la population. Votre conseil d'administration doit faire preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle absolue dans l'exercice de ses fonctions. Pour ma part, je m'engage, à titre de ministre, à travailler avec votre conseil d'administration et avec vous, en votre qualité de président, pour examiner chaque année les progrès réalisés dans ces domaines.

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration de règles pour appuyer la nouvelle <i>Loi sur la protection du consommateur</i> , LN-B 2024 ch. 1. Ces règles favoriseront la protection des consommateurs et le développement économique.	Mise en œuvre des règles et proclamation de la <i>Loi</i> d'ici la fin 2026
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration de règles visant à appuyer la <i>Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier</i> , LN-B 2023, ch. 3 et protéger l'argent durement gagné des Néo-	Mise en œuvre des règles et proclamation de la <i>Loi</i> d'ici décembre 2025

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
	Brunswickoises et des Néo-Brunswickois et de favoriser le développement économique.	
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Proposer des modifications à la <i>Loi sur les prestations de pension</i> , LN-B 1987, ch. P-5.1 et au <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 91-195</i> pour harmoniser la législation en matière de pensions avec celle d'autres administrations, d'améliorer les choix de retraite, le recrutement, et permettre l'accès aux fonds en cas de difficultés financières.	Proposition au gouvernement en 2025
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition législative visant à modifier la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> , LN-B 2004, ch. S-5.5 et ses règlements en harmonie avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour favoriser la croissance et le dynamisme des marchés financiers ainsi que le développement économique et accroître la sécurité économique.	À présenter au gouvernement à l'automne 2025
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition de réforme de la phase II de la <i>Loi sur les assurances</i> , LRN-B 1973, ch. I-12, de façon à revoir l'établissement des taux d'assurance et d'autres protections des consommateurs pour répondre à la question de l'abordabilité de l'assurance.	Analyse stratégique à commencer sans délai en vue de présenter une proposition en 2025
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition visant à modifier la <i>Loi sur les biens non réclamés</i> , LN-B 2020, ch. 5, pour en améliorer l'efficacité et le fonctionnement et faciliter la restitution des fonds à leurs propriétaires légitimes.	Évaluation de l'analyse stratégique en 2026-2027 en vue d'une proposition au gouvernement en 2028
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition de modification à la <i>Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> , LN-B 2013, ch. 30 pour en améliorer l'efficacité et le fonctionnement.	Évaluation de l'analyse stratégique en 2027 en vue d'une proposition au gouvernement fin 2027 ou début 2028
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition de modifications à la <i>Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie</i> , LN-B 1987, ch. L-11.2 pour en améliorer l'efficacité et le fonctionnement.	Évaluation de l'analyse stratégique en vue d'une proposition au gouvernement en 2028
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition de modifications à la <i>Loi sur les agents immobiliers</i> , LRN-B 2011, ch. 215 pour en améliorer l'efficacité et le fonctionnement et répondre aux besoins des consommateurs et de l'industrie de façon à faciliter l'accession à la propriété.	Évaluation de l'analyse stratégique en vue d'une proposition au gouvernement en 2028

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives d'élaboration de politiques réglementaires</i>	Élaboration d'une proposition de modifications à la <i>Loi sur les caisses populaires</i> , SNB 2019, ch. 25, pour en améliorer l'efficacité et le fonctionnement et répondre aux besoins des consommateurs et du secteur qui pourraient surgir dans les segments en évolution, ce qui favorisera la sécurité économique.	Réalisation de l'analyse stratégique en vue d'une proposition au gouvernement en 2029
L'éducation <i>Initiatives stratégiques</i>	Lancer une nouvelle marque de formation visant à bâtir la résilience financière et l'assurance du public et à bien l'informer de ses droits et responsabilités lors d'opérations dans les secteurs que nous réglementons. Cette initiative vise à développer la littératie financière et contribuera à promouvoir le développement économique.	D'ici l'automne 2025.
L'éducation <i>Initiatives stratégiques</i>	Poursuivre la collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) pour l'enseignement de la littératie financière en fournissant des ressources et un soutien à la formation au personnel enseignant et aux élèves.	Renouveler et mettre en œuvre l'accord de partenariat collaboratif avec le centre d'excellence en entrepreneuriat pour 2025-2026. Effectuer une analyse des besoins en matière de littératie financière, de consommation, de cybermonnaies et de prévention de la fraude pour les jeunes, en vue de présenter de nouveaux programmes d'éducation des consommateurs d'ici fin 2028.
L'éducation <i>Initiatives stratégiques</i>	Continuer à développer et à rendre disponibles des formations pour sensibiliser le public à l'exploitation financière et à l'exploitation des personnes âgées du Nouveau-Brunswick pour prévenir ce type de maltraitance que les personnes âgées puissent maintenir leur indépendance économique.	Élaborer et lancer une campagne de sensibilisation et d'information communautaire à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées (en juin) pour aider le public à reconnaître et à contrer l'exploitation et la

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
		maltraitance financière des personnes âgées et vulnérables du Nouveau-Brunswick et à intervenir.
Un gouvernement de confiance <i>Initiatives stratégiques</i>	Accroître la conformité des détenteurs et la sensibilisation du public au Programme des biens non réclamés conçu pour restituer les fonds oubliés par leurs propriétaires.	Élaborer et lancer deux campagnes ciblées de sensibilisation et de communication : 1) Campagne pour les détenteurs : pour accroître la conformité des détenteurs et faire connaître le programme 2) Campagne publique : pour faire connaître le programme et promouvoir l'utilisation de ses outils
L'environnement	La Commission travaillera à respecter l'engagement du gouvernement concernant la bonne qualité de l'air dans les bâtiments appartenant au gouvernement.	En cours
Plan d'activités	Vous devez me présenter votre plan d'activités au plus tard le 28 février de chaque année aux fins d'approbation. Conformément à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> , vous devez également veiller à ce qu'il soit publié sur votre site Web dans les trois mois suivant mon approbation.	Date de présentation : au plus tard le 28 février Date de publication : dans les trois mois suivant son approbation
Rapport annuel	Vous devez me présenter votre rapport annuel au plus tard le 30 septembre de chaque année aux fins d'approbation. Vous devrez également le remettre au greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours qui suivront ma signature et le publier en ligne dès que possible après son dépôt.	Date de présentation : au plus tard le 30 septembre Date de publication : dans les 30 jours suivant l'approbation du ministre
Consultation avec les communautés autochtones	Les décisions de la Commission peuvent déclencher l'obligation de la Couronne de consulter les communautés des Premières Nations. En cas de répercussions potentielles sur les droits ancestraux ou issus de traités, la Commission doit travailler avec le ministère	En cours

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
	des Affaires autochtones pour obtenir des conseils sur la marche à suivre. Les accords importants conclus avec les communautés autochtones peuvent nécessiter l'approbation du gouvernement en tant qu'actionnaire avant la mise en place d'obligations contraignantes pour le gouvernement et pour veiller à ce que ses intérêts soient bien pris en compte. Nous nous attendons également à ce que la Commission saisisse les occasions qui se présentent et qu'elle agisse de manière à soutenir les initiatives de la Couronne pour ce qui est de promouvoir des relations significatives avec les communautés des Premières Nations, de préserver l'honneur de la Couronne et de faire progresser la réconciliation.	
Approvisionnement	L'approvisionnement constitue un outil important qui permet au gouvernement provincial d'obtenir des produits et services de qualité au meilleur tarif possible. L'approvisionnement représente également un levier pour le développement économique en accompagnant les entreprises locales dans leurs décisions d'achat, lorsque cela est possible. La Commission collaborera avec Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, le cas échéant, afin de maximiser les économies d'échelle et de veiller à ce que les contrats tiennent compte de l'intérêt public général.	En cours
Représentation de la diversité	Le gouvernement s'engage à garantir une représentation diversifiée au sein des Organismes, conseils et commissions (OCC). Outre les compétences et l'expérience, les facteurs de diversité tels que le genre, les origines linguistiques, géographiques et	En cours

Secteur prioritaire	Résultats prévus	Échéancier
	culturelles sont pris en compte lors des nominations. Cet engagement en faveur d'une représentation diversifiée devrait se refléter lors de la présentation de candidatures en vue d'une nomination.	